

Le ministre devrait prendre des mesures pour permettre aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux d'obtenir les fonds dont ils ont besoin à meilleur marché. Ceux qui détiennent des obligations fédérales, provinciales ou municipales devraient avoir droit à un dégrèvement fiscal. Somme toute, ceux qui reçoivent des dividendes de sociétés canadiennes ont droit à un dégrèvement de 20 p. 100. Pourquoi n'en accorderait-on pas à ceux qui détiennent des obligations du gouvernement, quelles qu'elles soient. Au lieu d'accorder un dégrèvement fiscal à ceux qui touchent des dividendes, nous serions plus justifiés, il me semble, d'en accorder un à ceux qui tirent des revenus d'obligations de l'État.

Il importe que le gouvernement poursuive ses politiques expansionnistes puisqu'elles permettraient d'accroître les revenus sans modifier les taux d'imposition. Il est amplement prouvé qu'une augmentation du produit national brut amène un accroissement des recettes du gouvernement, sans qu'il soit nécessaire de modifier les taux d'imposition.

Aujourd'hui, nous avons offert au gouvernement un certain nombre de solutions de rechange, et nous espérons qu'il en fera son profit. Par-dessus tout, j'espère que le gouvernement est déterminé à diriger notre économie et à empêcher qu'elle soit entraînée à la ruine par ceux qui, traditionnellement, au pays, ont tout à gagner à ce que les affaires de la nation soient mal gérées.

[Français]

M. Laprise: Monsieur le président, ce n'est pas mon habitude d'adresser des louanges — c'est peut-être là ma faiblesse — et je ne voudrais pas que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) se félicite de la façon dont il a abordé l'étude de ses crédits, vendredi dernier. Cependant, je crois qu'il l'a fait d'une façon plus bienveillante que ne l'a fait l'honorable ministre des Finances (M. Sharp), cet après-midi. Le ministre de l'Agriculture n'avait rien de nouveau à nous annoncer et il s'est alors tenu coi. Le ministre des Finances aurait dû suivre son exemple, cet après-midi, puisqu'il ne nous a rien annoncé de nouveau relativement à la situation que le public canadien et les députés connaissent déjà.

L'honorable ministre a essayé de plaider la cause du gouvernement. Il a répondu à ceux qui prétendent, un peu partout, que le Canada et le gouvernement canadien sont en proie à une crise très importante, que c'était là une erreur et que tout va pour le mieux, en tant que l'administration du pays est concernée.

Toutefois, en écoutant le discours de l'honorable ministre des Finances, nous avons

compris que la situation financière du Canada est des plus précaire et qu'elle l'inquiète. Le ministre a prononcé un discours anti-inflationniste. Il s'inquiète de la hausse continue de l'indice des prix qui nous entraîne vers une diminution continue du pouvoir d'achat, mais il me semble pas en connaître la cause. Le bill C-193 que le ministre a présenté après son mini-budget du 30 novembre 1967 visait à combattre l'inflation, mais du même coup, il diminuait le pouvoir d'achat et empêchait les particuliers de dépenser. Par ailleurs, à la même époque, le ministre nous annonçait, l'automne dernier, par la voix de son collègue, l'honorable ministre du Revenu national d'alors (M. Benson), des restrictions dans les investissements du gouvernement. C'était là la façon habituelle du gouvernement de combattre la hausse continue des prix.

Si l'on se reporte à quelques années en arrière, on constate que cette méthode n'est pas tout à fait nouvelle. De fait, depuis la dernière guerre mondiale, le gouvernement n'a cessé d'augmenter, une ou deux fois par année, les taxes et les impôts, et ce toujours dans le but de combattre la hausse du coût de la vie. Pourtant, depuis la dernière guerre mondiale, l'indice du coût de la vie n'a cessé d'augmenter. Au fait, en 1947, alors qu'on utilisait l'indice de 1939, celui-ci avait tellement augmenté que le gouvernement était gêné de se servir de cette base. Alors, on a cessé de s'en servir; on a alors employé la base de 1949 et recommencé à zéro, car c'était moins humiliant pour le gouvernement.

Depuis 1949, l'indice des prix est tout de même rendu à environ 155 points; c'est donc dire que l'indice des prix a augmenté de 55 points. Or, si le fait d'augmenter les impôts et de diminuer le pouvoir d'achat était vraiment susceptible d'enrayer l'inflation, pourquoi n'en est-il pas ainsi depuis 20 ou 25 ans?

Monsieur le président, l'objectif du ministre des Finances d'arrêter l'inflation en augmentant les impôts aura un effet contraire, c'est-à-dire qu'il contribuera à augmenter l'inflation et l'indice des prix, tout en suscitant d'autres difficultés pour le consommateur canadien. L'honorable ministre s'inquiète beaucoup des échanges commerciaux, mais s'inquiète-t-il autant du sort de l'individu canadien? A mon avis, c'est la dernière question qu'il se pose!

Le gouvernement veut équilibrer son budget, mais il déséquilibre celui du contribuable. Ainsi, c'est l'effet contraire qui se produit.

● (4.40 p.m.)

Monsieur le président, je suis d'avis que l'honorable ministre des Finances n'a aucune solution à offrir et il l'avoue d'ailleurs lui-même dans sa déclaration. Son principal souci